



Edito du Maire

Le printemps a fait son apparition et les beaux jours seront peut-être le signe d'un retour à la « normale » grâce à la vaccination.

Le Conseil Municipal a voté le budget le 15 avril dernier. Trois gros projets devraient se concrétiser d'ici la fin de l'année :

- la mise en conformité « accessibilité » des bâtiments communaux (et notamment de l'école),
- l'installation d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal (sous réserve de l'obtention - enfin - de la subvention de l'Etat),
- le remplacement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune par des candélabres à LED, plus écologiques et moins énergivores.

Prochainement viendra également la création d'un parking à côté de l'Eglise (impasse de l'Eglise) et d'une placette de retournement (impasse d'en Haut). Mais pour cela, il faut attendre que la vente du presbytère soit définitivement actée et la commune propriétaire des terrains nécessaires.

Nous avons renforcé l'effectif des services techniques par l'embauche d'un jeune Nointellois en contrat aidé jusqu'à la fin de l'année. Cela n'est pas de trop vu l'ampleur du travail qui est le leur, durant la période estivale surtout. En effet, depuis plusieurs mois, nous mettons un accent particulier sur la réhabilitation de nos sentes et chemins, au plus grand plaisir des promeneurs. Se promener en s'amusant et en redécouvrant notre village, c'est d'ailleurs le but recherché avec la mise en place très prochainement d'une chasse au trésor, également appelée « géocaching ».

Enfin, je terminerai en vous informant du passage à Nointel du Bus Départemental pour l'Emploi le 18 mai (de 14h à 16h45), à destination de celles et ceux en recherche d'emploi, de formation, ou de création d'entreprise.



Appel aux anecdotes

Vous avez des anecdotes ou des histoires à raconter sur notre village ?

La municipalité envisage de faire du lien entre les Nointellois et l'histoire de Nointel.

Ecrivez-nous !!!



Appel aux dons de fleurs

Vous avez du surplus de fleurs, ne les jetez plus.

Dans un souci écologique, la commune se propose de les récupérer afin de les utiliser pour fleurir et d'embellir notre village.

Nous vous invitons à nous rejoindre dans cette démarche citoyenne.

A ce titre, vous pouvez contacter la mairie afin de convenir d'un rendez-vous.

Les Services Techniques organiseront la collecte de vos dons.



**Pour toutes questions ou demandes,
n'hésitez pas à prendre contact
avec la Mairie.**

Mairie de Nointel - 19 Place de la Mairie 60840 NOINTEL



03.44.78.34.25



mairie.nointel@wanadoo.fr



commune-nointel.fr



Mairie de Nointel - Oise

Editeur : Mairie de Nointel

Directeur de publication : Mme Hélène DUFRANNE, Maire

Imprimé par la Mairie

Date de parution : Mai 2021

Nombre d'exemplaires imprimés : 510

« Reproduction même partielle interdite sans autorisation »

Réglementation sur les bruits de jardinage et de bricolage

Avec les beaux jours qui arrivent, nous avons été sollicités par de nombreux habitants qui se sont plaints des bruits occasionnés par les voisins qui bricolent et jardinent à toute heure du jour et même de la soirée.

Un petit rappel s'avère donc nécessaire pour ceux qui souhaiteraient bricoler ou jardiner.

Les bons rapports de voisinage s'entretiennent en se respectant mutuellement.

Avant toute chose, privilégions le dialogue.

Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le Département de l'OISE *Article 7*

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Sécurisation

De nombreux riverains nous ont exprimé leurs inquiétudes concernant la circulation routière, nous avons donc décidé de mettre en place, dans notre village, une circulation apaisée pour un meilleur partage de l'espace urbain pour tous.

A ce titre, une enquête concernant la sécurité routière a été lancée.

Le résultat sera publié prochainement sur le site internet de la mairie et dans le prochain « *Nointel en bref* ».



Un nouveau commerce à Nointel

Le salon de coiffure « *Tiote Beauté* », situé 672 route de la Jacquerie, a ouvert ses portes le vendredi 30 avril 2021.



Ouvert du mardi au samedi
de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Vous pouvez prendre rendez-vous au
06.65.44.83.05

Les chemins communaux

La Commune continue d'œuvrer pour vous proposer de jolies promenades dans le village.

Vous trouverez la localisation de ces chemins (Chaussée Brunehaut, Cavée aux Loups, Presbytère et Cavée de Bailleval).

N'oublions pas aussi une très jolie sente : la Sente du Boucher...



Pour continuer à agrémenter vos prochaines sorties, du géocaching est en cours d'élaboration.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour vous dévoiler le circuit mis en place.



www.geocaching.com

Les dernières réalisations



Passage piétons - rue du Bas Parc



Remise en peinture de la porte et des fenêtres de la Mairie



Réparation voirie



Embellissement de l'entrée de l'école par la rue de la Mairie

Expression « Nointel Demain »

Faire de cette situation de crise une opportunité de développement!!

Chères Nointelloises et Chers Nointellois,

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons à l'ordre du jour le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Nous avons exprimé certains points de divergences. Nous vous conseillons de retrouver nos positions dans le compte rendu sur le site internet de la Mairie (cf du CM du 15/04/2021: www.commune-nointel.fr/articles/le-conseil-municipal). Nous restons évidemment à votre disposition.

Tout en maîtrisant les finances, nous aurions souhaité que la commune soit plus volontariste sur certains projets d'investissements. Nous pensons entre autre au parking de l'église et à une place de retournement impasse de l'église.


Le gouvernement et la Région ont mis en place, suite à la Covid, un « plan de relance » pour redynamiser l'économie.

Les collectivités ont été sollicitées pour anticiper des projets. Nous pensons que le sujet de l'ancienne salle des fêtes pourrait faire partie de ce plan de relance dès lors que l'on pourrait y créer des services nouveaux ; nous avions dans nos projets la création d'une cantine scolaire et d'un espace accueil périscolaire. Pourquoi ne pas profiter de ce « plan de relance » pour saisir cette opportunité pour nos enfants.

Nous vous informons également de la mise en place de guichets « France Services » destinés à renforcer la présence de services publics de proximité. Pour le secteur Clermont – Liancourt, un espace vient d'être inauguré au siège de la communauté de communes de la Vallée Dorée à Laigneville (face à la gare).



Bienvenue aux nouveaux Nointelloises et Nointellois. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 14 mai prochain car les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

 Nointel Demain | Facebook

 nointel2020@gmail.com